

**Arrêté du 10 juillet 2017 portant cessation de fonctions et nomination
(régisseurs d'avances et de recettes) à la cour d'appel de Riom
NOR : JUSB1721352A**

La garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n°92-681 du 20 juillet 1992 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 7 mars 1996 habilitant le garde des sceaux, ministre de la justice, à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des juridictions civiles et pénales ;

Vu l'arrêté du 14 mai 1996 portant institution de régies d'avances et de régies de recettes auprès des juridictions civiles et pénales ;

ARRÊTE

Article 1

Il est, à la date du présent arrêté, mis fin aux fonctions de Mme Chantal RANCE (PORTIER), greffière, en sa qualité de régisseuse suppléante à la cour d'appel de Riom.

Article 2

Mme Ludivine DEVILLIERE, greffière, est, à la date du présent arrêté, nommée régisseuse suppléante à la cour d'appel de Riom.

Article 3

La directrice des services judiciaires est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et notifié par les chefs de la cour d'appel de Riom, en leur qualité d'ordonnateurs secondaires au comptable assignataire.

Fait le 10 juillet 2017.

La garde des sceaux, ministre de la justice,
Par délégation la chef du bureau des carrières
et de la mobilité professionnelle,

Catherine BOUDON